

Avis adopté

Séance plénière du 25 juin 2024

Réussite à l'École, réussite de l'École

UNSA

L'École française depuis la Révolution est à la fois le lieu de transmission, du partage du savoir mais aussi celui de la transmission et du partage des valeurs de la République, permettant, par la démocratisation de l'instruction pour toutes et tous, de former des citoyennes et des citoyens éclairés.

L'école aujourd'hui n'est plus l'unique lieu de transmission du savoir et d'éducation, les inégalités sociales y sont très fortes et il y a une baisse historique de l'attractivité des métiers de l'éducation. Aussi, dans le contexte actuel de fortes mutations numériques, écologiques, démocratique, interroger la nation sur le fonctionnement de son école ne paraît pas superflu. C'est d'autant plus nécessaire que les fractures sociales, de plus en plus fortes, ne sont pas résorbées par l'École. Pire, l'école française est celle, dans l'OCDE, qui reproduit le plus les inégalités.

Construire une société du vivre ensemble impose de repenser les missions de l'éducation de leur lutte contre les déterminismes sociaux, de valoriser une école inclusive rejetant les discriminations et mettant au centre du dispositif l'enfant et le jeune. Face à ces constats, il est impératif d'engager une prise de conscience collective.

L'UNSA est donc favorable et soutien cet avis qui appelle à avoir une réelle ambition pour l'École avec un cap clair, à l'opposé des changements et des réformes hâtives. Trois éléments nous paraissent fondamentaux : la mixité sociale et scolaire, la valorisation de tous les personnels de l'éducation nationale, le renforcement de la complémentarité éducative par la coéducation.

La mixité sociale et scolaire est pour nous la traduction en actes de la devise de la République. Elle ne peut souffrir plus longtemps d'une concurrence que la République elle-même organise, entre l'enseignement public, ouvert à tous et l'école privée, choisissant ses élèves.

L'excellence de l'École, pour chaque élève, nécessite une considération égale pour tous les personnels de l'Éducation nationale, une formation de qualité, une rémunération juste, mais surtout de les responsabiliser et de leur accorder une plus grande autonomie dans l'exercice de leur mission éducative. L'avis mériterait une suite sur ce point.

Enfin, s'il faut tout un village pour élever un enfant, il faut également tous les républicains pour élever des futurs citoyens, c'est le sens de la coéducation qui doit s'articuler autour de politiques éducatives territoriales clairement définies, évaluées régulièrement et impliquant une réelle coopération entre les acteurs scolaires et extra-scolaires, ainsi qu'entre l'État et les collectivités territoriales.

Nous aurions aimé que l'avis aille plus loin sur ces questions encore. Le rôle des enseignants est déterminant, il convient cependant de rappeler que le système éducatif ne peut fonctionner correctement que dans la complémentarité et le travail commun des différents métiers présents dans l'école, chacun à sa place, mais toutes et tous tendus vers le même objectif, la réussite des élèves. Rappeler enfin et c'est fondamental, que l'école n'éduque pas seule et que la construction de politiques éducatives de territoire ne vise pas à compléter l'action de l'école mais bien à intégrer celle-ci dans une démarche plus large, coopérative, avec l'ensemble des acteurs éducatifs.

Nous devons agir ensemble et engager dès à présent les transformations indispensables pour construire, collectivement l'éducation de demain qui, aux regards des défis, ne pourra être le simple aménagement de l'école d'aujourd'hui.